

MAIRIE



De
CASSAGNES
Département du Lot
Canton de Puy l'Evêque

Tel/fax: 05.65.36.60.32

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion vendredi 31 janvier 2014 à 20 h 30

Le trente et un janvier deux mille quatorze à vingt heure trente minutes, le conseil municipal de la Commune de CASSAGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude JURQUET, Maire de Cassagnes.

Nombre de conseillers: 11

En exercice: 11

Présents : 9

Etaient présents : Mr JURQUET, Mme DESSAINT, Mr LANDIECH, Mr GROUSSET,,Mme VERDIER,Mme CAILHOL. DACHARY Lucie., Mr LOUBIERES, Mr FERNANDEZ,

Absent :

Excusé : Mr DUMEAU, Mr ALADEL

Date de convocation: 27 janvier 2014

Date d'affichage: 27 janvier 2014

Secrétaire de séance : Mme CAILHOL

2014-0006 Délibération Contribution pour la scolarisation des enfants sur le RPI de ST MARTIN LE REDON.

La Commune faisant parti du RPI de ST MARTIN LE REDON et de MONTCABRIER, le Maire propose **d'allouer une contribution de 250 € par enfant** à la commune de ST MARTIN LE REDON pour les enfants scolarisés à l'école **pour l'exercice 2014**.Le nombre des enfants de CASSAGNES scolarisés à l'école de ST MARTIN LE REDON étant de **4 enfants**, le montant de la contribution à la commune de ST MARTIN LE REDON sera de **1000 €**.Le Conseil Municipal après délibération approuve à la majorité cette contribution de **1000 €**et donne tout pouvoir au Maire pour exécuter cette décision et inscrire cette contribution au **budget 2014**.

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus

Le Maire
Jean-Claude JURQUET

Acte reçu à la préfecture le
Acte rendu exécutoire le